

Étaient présents :

Madame Clémence POUGET, Maire et Présidente de séance.

Mesdames, Messieurs Pierre GRUNEWALD, Aurore PEXOTO, Laurent SCHULTZ, Christelle FRISCH, Guy MÉLÉO, Olivier PERRIN, Charles MEYER, Christian MERTZ, Sylvie EMO, Francis BRACH, Isabelle HEBTING, Raphaël KINTZINGER, Sophie VITTOZZI, Nabil MANSOURI, Fabienne FARLOT, Sabrina EMO, Agathe KLAM, Yolande HOVER, Rachida DRIL, Sylvie HENRY, Pierre HENRIOT, Pascal LANDRAGIN, Bénédicte GUERDER.

Ont donné procuration :

Madame Lauren POULAIN a donné procuration à Madame Clémence POUGET,
Monsieur Jérôme MAISACK a donné procuration à Madame Aurore PEXOTO,
Madame Séverine HAAG a donné procuration à Monsieur Laurent SCHULTZ,
Madame Chara-Zette BOUMAAZA a donné procuration à Madame Christelle FRISCH,
Monsieur Christophe MAURICE a donné procuration à Monsieur Guy MÉLÉO,
Madame Kheira MATMOUR a donné procuration à Madame Sylvie EMO,
Monsieur Mattéo POJER a donné procuration à Monsieur Charles MEYER,
Monsieur David JALLADEAU a donné procuration à Monsieur Olivier PERRIN,
Madame Hayet KADDAR a donné procuration à Madame Rachida DRIL.

Ordre du Jour de la séance :

- Exploitation d'une installation de fabrication de dalles acoustiques à Illange par la Société Knauf Ceiling Solutions SAS – avis de la commune sur la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

Monsieur Laurent SCHULTZ a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement débattre.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire fait ensuite état des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

L'ordre du jour est ensuite déroulé.

Point n° 1 : EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE DALLES ACOUSTIQUES À ILLANGE PAR LA SOCIÉTÉ KNAUF CEILING SOLUTIONS SAS – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Clémence POUGET, Maire, rapporteure, expose que par arrêté préfectoral DCAT / BEPE /n° 78 du 28 mars 2023, une consultation du public a été ouverte quant à la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) présentée par la société Knauf Ceiling Solutions SAS, pour l'exploitation d'une installation de fabrication de dalles acoustiques à Illange.

L'article R. 512-46-11 du Code de l'Environnement (C.E.) prévoit que « *le Préfet transmet, dans les quinze jours suivant la réception du dossier complet et régulier, un exemplaire de la demande et du dossier d'enregistrement pour avis au Conseil municipal de la commune où l'installation est projetée à celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le maire dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public* ».

Le projet de ladite société consiste en une activité de production de plaques de plafond en laine de roche. Cette activité comporte l'application de colle et de peinture sur ces plaques dont la production s'élèverait à 19 millions de m² par an soit un trafic de 10 à 15 camions par jour.

Il est précisé que le dossier intégral de demande d'enregistrement a été joint à l'appui de la convocation du Conseil municipal.

Ce point a été présenté au Bureau municipal et à la Commission « administration générale et communication ».

Madame le Maire rappelle la présentation effectuée aux Conseils municipaux d'Illange, de Bertrange et de Yutz par la société Knauf Ceiling Solutions SAS, à la demande du Département de la Moselle. Elle fait part des principaux éléments contenus dans ses notes :

- Nouvelle unité de production et pas une extension de l'usine existante
- Usine totalement électrique
- 25 000 m² sous toiture et tout est dans le bâtiment
- Démarrage de la production fin 2024
- Une consommation d'eau de 10 m³ par jour
- Peinture à l'eau
- Poussière principale recyclée dans le process
- Panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture, récupération de l'eau de pluie
- 90 millions d'euros d'investissement
- Centre de recherche et de développement
- 10 à 15 camions par jour

Elle explique qu'une commission locale de suivi sera mise en œuvre pour les deux industries (présente et à venir) qui regroupera des élus, des représentants de l'association Stop Knauf Illange, ACMI, CLCV, des représentants associatifs et pourra inviter des personnalités qualifiées. Elle aura pour mission le suivi des incidents, de l'activité des installations, des modifications de process et des résultats des indicateurs. Elle se réunira une fois par trimestre.

Monsieur Pascal LANDRAGIN explique son absence à ladite réunion car il considère Monsieur Patrick WEITEN comme un ambassadeur de la société Knauf. Il estime que la nouvelle installation est une continuité de l'existant. Il rappelle l'historique de la première usine et souligne que les engagements initiaux n'ont jamais été tenus, notamment la mise en œuvre de procédés plus écologiques qui n'a pas été respectée. Il constate une communication bien huilée de la société qui a montré ses limites. Il rappelle que le dernier incident survenu a été sanctionné par les services préfectoraux pour atteinte au Code de l'environnement.

Il considère que la laine de roche est un produit non-efficace qui questionne par rapport aux risques sanitaires engendrés.

Il rappelle qu'à l'occasion du Conseil municipal du 25 juin 2018 l'ancienne majorité était la seule à avoir émis un avis favorable à l'installation de Knauf. Il explique que le groupe « Vivre Mieux à Yutz » n'a pas changé d'avis depuis. Il ajoute que le dossier technique présenté par la société semble lissé pour ne montrer aucun impact négatif. Pour ces raisons, il invite le Conseil municipal à émettre un avis défavorable à ce projet d'extension.

Madame le Maire pense qu'il est dommage de n'être pas venu à la réunion précitée, ces questions auraient pu être directement posées à la société. Knauf est tout à fait d'accord pour plus de transparence même si celle-ci a conscience d'avoir perdu en crédibilité. Knauf Insulation a entendu le manque de communication et souhaite s'impliquer plus largement dans la vie locale et vise une décarbonation de son activité en 2050. Pour cela un projet de modification du process par électrification est en cours de réflexion. Elle rappelle qu'effectivement, en 2018, le groupe « Renouveau Yussois » ne s'était pas positionné favorablement pour l'installation de cette usine. Cependant, elle constate aujourd'hui que celle-ci est créée et bien présente sans possibilité de déplacement. Elle considère donc qu'il est du travail des élus de vérifier que les conditions environnementales sont bien prises en compte. Par ailleurs, il convient de se positionner aujourd'hui sur une autre usine qui est totalement différente de la première. Elle rappelle d'ailleurs que cette nouvelle installation engendrera une économie du trafic routier de quinze camions par jour avec la mutualisation des installations. Elle souligne que la peinture utilisée pour la création des dalles de faux-plafond sera une peinture à l'eau et sans rejets par rapport au produit fini. Elle ajoute, qu'à titre personnel, elle n'a pas d'opposition à cette réalisation qui n'est pas une extension de l'existant. Elle appelle chacun des Conseillers à voter en son âme et conscience et tient à affirmer qu'elle n'est pas l'avocat de Knauf.

Monsieur Pascal LANDRAGIN pense que la transparence n'est pas au encore au rendez-vous et rappelle que les engagements déjà pris auparavant n'ont pas été tenus. Il estime qu'on ne peut pas avoir confiance aujourd'hui. Il regrette qu'une réunion publique ne se soit pas tenue sur ce sujet et pense que le Président du Département de la Moselle n'est pas objectif sur le sujet en ce sens que la Collectivité départementale est aussi propriétaire du terrain sur lequel s'est construite l'usine. Les concitoyens pâtissent de cette installation et l'augmentation de sa présence sur site est anxiogène voire potentiellement mortifère.

Monsieur Laurent SCHULTZ prend la parole et explique que le positionnement politique antérieur du groupe « Renouveau Yussois » était aussi lié à la méconnaissance des incidences réelles sur la quantité de particules fines rejetées dans l'atmosphère par l'usine en addition de celles déjà générées par l'A31. Sur ce point, il estime que Knauf a souhaité être transparent en conviant notamment l'association Stop Knauf Illange à des réunions mais que celle-ci n'a participé qu'à une seule rencontre sans être constructive. Concernant la pollution aux particules fines, il estime qu'il n'y a pas de débat à ce jour. Il rappelle les analyses effectuées quatre fois par an par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) en cinq lieux différents dont un sur Yutz. Les résultats de ces campagnes ne montrent aucun dépassement par rapport aux normes européennes imposées. Elles sont même quatre à cinq fois inférieures aux seuils réglementaires.

Concernant le liant utilisé dans le process, il est vrai que Knauf est largement en retard sur ses engagements même si la volonté industrielle en est la transformation rapide. Il estime que le Comité de suivi aura toute son importance par rapport aux éventuels incidents majeurs à venir. Il ne connaît pas d'industrie qui ne soit pas victime d'incidents réguliers.

Il partage le constat des difficultés rencontrées initialement comme toute industrie et prend l'exemple récent de la centrale nucléaire de Cattenom et des corrosions précoces découvertes. Il explique également que la société Knauf est installée depuis trente ans à Kœnigsmacker et Apach et qu'il n'y a pas de problèmes connus à ce jour. Il préfère une écologie intelligente à une écologie dogmatique. Aussi, il ne voit pas quels arguments pourraient l'inciter à un vote défavorable. Il évoque au surplus la réflexion intercommunautaire actuelle qui envisage la création d'un grand réseau de chaleur dans lequel la chaleur fatale produite par Knauf sera utilisée. Cela permettrait de chauffer près de 22 000 logements à un prix inférieur de 20,00 % à 30,00 % de celui des énergies fossiles. Il rappelle aussi que de gros investissements vont être rapidement engagés par la société Knauf en vue d'une diminution de ses consommations d'eau. Il pense que la réussite du développement économique du territoire passe par une industrie vertueuse.

Monsieur Pascal LANDRAGIN conçoit que la récupération de la chaleur fatale puisse avoir un intérêt. Il objecte que, s'agissant des communes citées, les usines ne produisent pas les mêmes produits. Il considère que la création de laine de roche n'est pas à faire perdurer.

Monsieur Laurent SCHULTZ précise à Monsieur Pascal LANDRAGIN que les élus du Conseil municipal sont amenés à voter pour la création de cette usine de fabrication de dalles de faux plafond en rappelant les 4 étapes du procédé de fabrication. Il rappelle que si le projet de dalles de faux plafond l'avait été avec de la laine de chanvre alors il l'aurait certainement voté alors que les conditions d'exploitations et environnementales resteraient les mêmes. Monsieur Pascal LANDRAGIN concède que si cette usine utilisait de la laine de chanvre alors il l'aurait votée.

Monsieur Laurent SCHULTZ précise alors que la laine de chanvre aurait engendré davantage de camions sur les routes pour approvisionner cette nouvelle usine, et par conséquent aurait généré des nuisances environnementales plus importantes. Il trouve paradoxal de préférer plus de nuisances plutôt que de faciliter le circuit court avec la laine de roche produite juste à côté, tout en rappelant que Knauf Insulation, étant donné les montants investis, continuera son activité. Il tient également à préciser que la construction de l'usine Knauf Ceiling Solutions n'occasionnera pas une augmentation de la production de Knauf Insulation.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir débattu, le Conseil municipal, par 29 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Monsieur Raphaël KINTZINGER et Madame Sophie VITTOZZI) et 2 CONTRE (Monsieur Pascal LANDRAGIN et Madame Bénédicte GUERDER) :

- **ÉMET** un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) présentée par la société Knauf Ceiling Solutions SAS, pour l'exploitation d'une installation de fabrication de dalles acoustiques à Illange,
- **AUTORISE** le Maire à transmettre cet avis à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Monsieur Raphaël KINTZINGER prend la parole et explique qu'il s'est précédemment mobilisé contre Knauf et que son abstention reflète une conviction personnelle. Il explique qu'elle ne portera pas préjudice à la cohésion de son groupe.

Fin de la séance : 19 h 40

Le Maire,

Clémence POUGET

Le Secrétaire,

Laurent SCHULTZ